

## SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le onze du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BUFFET Michel, CROISSET Jean-Michel, FOUCHER Evelyne. TOUCHAIN Yves, VANNEAU André, MANUEL Jacqueline, FUSIL Daniel, FRANCHET Jean-Louis, FRANCHET Eveline, PORNIN Frédérique, BERIAIM Michèle, DOMINGUEZ Pascal

**Absents :** CHENNEVEAU Christelle, pouvoir à CROISSET Jean-Michel

M.CROISSET Jean-Michel a été élu secrétaire de séance.

### **1°) ONF-Propositions d'inscription de coupes à l'état d'assiette 2013 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'état des coupes 2013 selon le tableau ci-après et décide de fixer le tarif du stère sur pied à 6€

Nature de coupe	Parcelle	Type de coupe	Surface	Modifications nécessaires	Type de vente	Mode de vente
Régénération	4U	Rase	3.50ha	Non	Sur pied	Appel d'offres
Amélioration	15U	Taillis	4.15ha	Non	Sur pied	Appel d'offres
Amélioration	16B	Amélioration petit bois	1.98ha	Non	Sur pied	Appel d'offres
Amélioration	17A	Amélioration petit bois	3.75ha	Non	Sur pied	Appel d'offres
Amélioration	18B	Amélioration petit bois	1.75ha	Non	Sur pied	Appel d'offres
Amélioration	1B	Cloisonnement	1.81ha	Non	Sur pied	Appel d'offres

Des affiches ont été apposées pour inviter les personnes intéressées à s'inscrire en mairie. Un tirage au sort aura lieu entre les candidats et entre les lots.

### **2°) DECISIONS MODIFICATIVES :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications budgétaires suivantes :

#### **Budget eau :**

671-Charges exceptionnelles -430€  
66111-charges d'intérêt +430€

#### **Budget Intervention économique :**

2135-agencements, aménagement des constructions +6000€  
1641-emprunts +6000€

#### **Budget général :**

2161-œuvres et objets d'art +9500€  
2318-autres immobilisations corporelles -9500€

### **3°) Tour du Loir-et-Cher**

Le Tour du Loir-et-Cher demande l'autorisation de passer par Dhuizon le vendredi 12 avril 2013.

Par ailleurs, il sollicite une subvention de 0.12€/habitant (soit 170.28€pour 1419ha).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner son accord au passage de l'épreuve sur le territoire de la commune mais de ne pas accorder de subvention.

#### **4°) terrains de la MARPA**

A la demande de la communauté de communes Sologne des Etangs, terre de Loire Habitat examine les conditions de la cession de la MARPA au CIAS qui en est le gestionnaire.

La MARPA est construite sur un terrain qui appartient à la commune et est mis à disposition de Terres de Loire Habitat par un bail emphytéotique. Cet acte stipule que Terre de Loire Habitat bénéficie d'un pacte de préférence en cas de vente du terrain par la commune.

Afin de simplifier le traitement foncier de la vente, Terre de Loire Habitat propose de se porter acquéreur de l'emprise foncière au prix convenu de 40.000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de céder à Terre de Loire Habitat, la parcelle n° AO 758, d'une superficie de 7 447m<sup>2</sup> portant les murs de la MARPA, au prix de 40.000€

- de donner tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces, notamment l'acte de cession, pour mener à bien cette affaire.

#### **5°) Vente de bois**

La commune dispose d'environ 100 stères de bois sec à vendre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix à 40€/le stère, à prendre sur place, dans la limite de 10 stères par foyer, dans l'ordre d'inscription et jusqu'à épuisement des stocks.

#### **6°) Prolongation des promesses Pierre et Vacances**

Le contentieux contre le permis de construire de Pierre et Vacances n'étant pas éteint, puisque aucune décision n'a été rendue par le Conseil d'Etat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proroger les promesses de bail et de vente consenties par la commune à Pierre et Vacances jusqu'au 31décembre 2013 et donner tous pouvoir au maire pour les signer.

#### **7°) Voyage de l'école**

Les 123 enfants partent à Paris sur 2 jours, visiter les monuments et la cité des sciences, pour un coût avoisinant les 100€/enfant hors transport. Ce projet ne sera réalisable qu'en fonction des recettes possibles, et notamment des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter à cette sortie le budget des livres de prix remis aux enfants en fin d'année, à l'exception des dictionnaires remis aux CM2 pour leur passage en 6<sup>ème</sup>, soit la somme de 1000€

#### **8°) Convention d'entretien de la Sologne à vélo**

Lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé la signature d'une convention entre la communauté de communes et les communes pour assurer l'entretien des itinéraires de la Sologne à vélo sur la base des principes suivants :

- La communauté de communes entretient le balisage, les panneaux Relais Informations Services, les panneaux d'interprétation
- Les communes entretiennent les chemins, les aires de pique-nique

La commune s'engage à contrôler à raison d'un minimum de deux passages annuels, au printemps et à l'automne, le bon état du revêtement des itinéraires.

La commune s'engage à effectuer les travaux nécessaires afin de conserver le niveau de qualité des chemins pour la pratique du cyclotourisme et s'engage à effectuer les travaux nécessaires à la pérennité des chemins (création de fossés, négociation avec les riverains...)

Les communes disposant d'aires de pique-nique s'engagent à relever les corbeilles au moins une fois par semaine de mai à septembre et assurer la bonne tenue et la propreté de l'espace.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette convention et de donner tous pouvoirs au maire pour la signer, sous réserve toutefois que les malfaçons du revêtement soient reprises.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de nommer deux élus référents : Daniel FUSIL et Pascal DOMINGUEZ (suppléant).

### **9°) Repas du 11/11**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis reçus, décide de retenir la proposition du traiteur de Saint-Denis-en-Val, sous réserve de réponse du boucher-charcutier-traiteur de la commune. Il décide également que comme l'année dernière, seuls les présidents d'associations et les porte-drapeaux seraient invités par la commune. Les conseillers municipaux et anciens conseillers municipaux devront, par solidarité, payer une participation de 20€ par personne, tout comme les membres d'associations ou conjoints.

Les personnes n'habitant pas la commune paieront 30€

### **10°) Approbation du rapport d'activité 2011 de la communauté de communes Sologne des Etangs**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes Sologne des Etangs, décide à l'unanimité de l'approuver.

### **11°) Approbation du rapport d'activité 2011 du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2011 du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, décide à l'unanimité de l'approuver.

### **12°) Admissions en non-valeur**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des demandes d'admission en non-valeur présentées par M. CHAUVET, receveur municipal, décide de les approuver comme suit :

#### **Budget Intervention Economique**

Loyers BSP : 6408.28€

#### **Budget eau**

Factures d'eau BSP : 114.64€

### **13°) Fixation des taux de promotion interne relatifs aux avancements de grade**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer, pour chaque grade d'avancement dans le cadre d'emploi des adjoints techniques et des adjoints administratifs, le taux de promotion suivant :

Cadre d'emplois des adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	
Grades d'avancement	Taux de promotion
Grade d'adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Cadre d'emplois des adjoints administratifs 2 <sup>ème</sup> classe	
Grades d'avancement	Taux de promotion
Grade d'adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Lors de sa séance du 16 mars 2012, le comité technique paritaire, consulté, a donné un avis favorable sur cette proposition.

### **14°) Questions diverses**

#### **• Recensement 2013**

Le conseil municipal est informé que le recensement aura lieu début 2013. La première réunion de formation du référent aura lieu la semaine prochaine. Il faudra ensuite recruter 3

agents recenseurs et des affiches seront apposées prochainement afin de recueillir les candidatures.

- **Interconnexion**

Le conseil est informé que les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau avec La Ferté-saint-Cyr sont terminés et que des essais sont en cours. Quelques perturbations ont été observées à cette occasion.

- **Réalisation de diagnostics éclairage public par la communauté de communes :**

Il faut nommer deux délégués auprès de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs. Après en avoir délibéré, le conseil décide de nommer Daniel FUSIL et Jean-Louis FRANCHET.

- **Terrains à vendre**

Les terrains de la Rue de la Gare ne sont toujours pas vendus. Il est décidé d'apposer une pancarte plus visible et de repasser une annonce sur Internet.

- **Visite des gîtes**

La commission tourisme et loisirs a visité les gîtes et dresse la liste des travaux à effectuer. Les Gîtes de France également venus visiter les 3 petits gîtes. Pour garder les 2 épis, des travaux sont à prévoir. Ils seront réalisés par le personnel communal.

La toiture de la maison des Sublennes est à refaire. Le devis le plus récent s'élève à 7900€HT.

- **Tableaux de l'Eglise**

La restauration est en cours et le conseil est informé du résultat de la souscription, qui s'élève pour l'instant à environ 2600€

- **Plan de circulation**

Le conseil municipal est informé que le plan de circulation est revenu du Conseil Général, qui a émis des remarques sur le positionnement des panneaux et demande des plans cotés. Ces plans seront revus avec l'aide de la remplaçante de M.MULTON, qui quitte notre secteur. Les élus en charge de ce dossier se sont rendus dans différentes communes pour étudier les aménagements en place et notamment mesurer les passages surélevés.